

—Et, maintenant, vite, détalons," dit-il en endossant un pardessus.

Comme ses malles n'étaient pas encore arrivées—notre héros n'eut pas à les faire. Il descendit avec son paquet sous le bras, solda sa note et prit la route de ses quartiers privés.

Le lendemain, *Milord* faisait son entrée triomphale dans la rue St. Jean, vêtu comme un prince, donnant et recevant force coups de chapeau.

Il ne me reste plus qu'à expliquer comment maître Dur-de-Paie avait pu passer de l'état de pénurie où il se trouvait quelques jours auparavant à la condition prospère dans laquelle nous venons de le contempler.

C'était là son secret, le secret qu'il avait demandé à tous les échos de Québec et qu'il avait enfin découvert dans la rue St. Jean.

Il courut chez un sien ami, pensionnaire à l'hôtel St. Louis, lui emprunta son habit et sa chambre—sous prétexte d'une mystification quelconque, d'une bonne farce—s'alla recommander un vêtement complet chez un tailleur à la mode, affectant les allures et l'accent d'un jeune *yankée*... et jura au trop confiant fournisseur le tour que vous savez.

Il faut avouer que cette manière de s'ouvrir un crédit est un peu leste et sent son escroc de pas mal loin... mais que voulez-vous que j'y fasse? Je suis ici historien et non moraliste. Accablez Dur-de-Paie de votre vindicte:—il aura ce qu'il mérite.

C'est qu'aussi le dandysme a des exigences...

Pourtant, à ceux qui voudraient pour mon trop habile héros une punition plus palpable que le mépris public, je dirai en manière de post-scriptum.

Dur-de-Paie jouissait depuis plus d'une semaine de son superbe habillement et de l'impunité, lorsqu'un jour néfaste, en pleine après-midi, il fut appréhendé... au collet par le tailleur floué—lequel avait reconnu son bien et son ouvrage sur l'échine du jeune dandy.

Comment a-t-il triomphé de cette mille et unième misère? Oh! dame! c'est plus que je ne puis vous dire, n'ayant pas eu l'honneur de revoir mon immaculé ami depuis cette affaire.

VINCENSLAS-EUGÈNE DICK.

REVUE ÉTRANGÈRE.

La question du traité de Washington occupe tous les esprits en Europe comme en Amérique. D'après les dernières dépêches, on ne peut pas prévoir exactement quelle sera la solution de cette affaire, mais on peut, sans crainte de se tromper, se persuader qu'il n'y aura pas de guerre. Les deux nations trouveront bien quelque moyen de se quereller sans se battre. Notre opinion est que c'est l'Angleterre qui cédera sans paraître céder et en disant qu'elle ne cède pas, et les Américains lui feront croire que de fait elle ne cède pas. Le gouvernement américain paraît bien décidé à soutenir jusqu'au bout qu'il a droit de mettre devant la Commission de Genève un compte pour dommages directs et indirects. Il prétend qu'à l'exemple des plaideurs, il fait sa cause aussi bonne qu'il peut et grossit son compte autant que possible, mais qu'il acceptera le jugement du tribunal. Le gouvernement anglais ne paraît pas avoir prouvé encore que les Etats-Unis étaient tenus de ne soumettre à la Commission de Genève que des réclamations pour dommages directs.

Nous référons nos lecteurs à ce que M. Mousseau dit sur ce point, d'après une haute autorité.

On croit que le gouvernement américain ne répondra pas à la note de l'Angleterre ou qu'il répondra tout simplement qu'il s'en rapporte à la décision de la Commission de Genève. Tousjours à l'exemple des plaideurs, il dira peut-être à l'Angleterre—Madame, la question que vous soulevez dans le cours de la procédure doit être décidée par le tribunal que nous avons choisi, c'est un incident qui doit suivre le cours ordinaire de la cause et tombe sous la juridiction du tribunal.

FRANCE.

Les nouvelles de ce côté sont toujours critiques. L'équilibre que M. Thiers parvient à maintenir menace à tout moment de se rompre. Les dernières dépêches parlent d'intrigues bonapartistes et même de soulèvements dans la Corse en faveur de Napoléon.

Il règne à Rouen et autres grandes villes, une agitation sérieuse, contre la proposition faite à l'Assemblée de taxer les transactions commerciales. Des pétitions ont été présentées en faveur de la taxe sur les matières brutes.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, en réponse à la députation offrant d'aider le gouvernement à payer l'indemnité de guerre, a dit que le gouvernement ne pouvait officiellement donner son concours à ce projet. Il craint que les Allemands n'y voient l'intention de prendre prochainement une revanche et insistent dans ce cas pour occuper les six départements pendant le temps convenu.

M. Lefranc, nommé ministre de l'intérieur à la place de M. Casimir Perrier, est remplacé au ministère du commerce par M. Goulard, ambassadeur français en Italie.

A St. Domingue, Haïti, et Venezuela et au Mexique, ce sont toujours des soulèvements et des batailles. Lorsqu'une insurrection est apaisée, une autre commence. Les hommes changent si vite qu'à la fin on ne sait plus à quoi s'en tenir. Au Mexique, cependant, c'est Juarez qui tient toujours bon, à St. Domingue, c'est Baz et à Venezuela c'est Blanco.

UNE RÉVÉLATION IMPORTANTE.

Une dépêche spéciale, adressée à l'Advertiser, de Boston, dit: "On rapporte sur bonne autorité, qu'il existe un traité fait et signé entre le gouvernement anglais et le gouvernement canadien, pour la séparation du Canada de l'Angleterre. Les termes de ce traité ont été fixés lorsque l'acte de la Confédération a été adopté; mais il a été entendu que le traité ne serait pas mis en opération d'ici à quelques années, sauf si le gouvernement anglais le jugeait nécessaire. Depuis lors, les troupes anglaises ont été retirées et il n'y a plus guère un soldat de

Sa Majesté en dehors d'Halifax. Il n'y a pas de doute que si le différend entre les Etats-Unis et l'Angleterre devenait sérieux, le gouvernement impérial ferait de suite connaître le traité et proclamerait l'indépendance du Canada, et par ce moyen, se débarrasserait de la tâche de défendre ses colonies contre les Etats-Unis en cas de guerre."

AGRÉABLE SURPRISE.—Il y a quelques jours, M. M. J. Demers, de la maison J. Perreault et Cie, fut l'objet d'une agréable surprise que lui firent M. Perreault et ses commis à l'occasion de son départ de l'établissement. Cette surprise consiste en une pendule dorée d'une grande valeur, recouverte d'un riche globe en verre. L'adresse de circonstance fut faite par M. A. Paradis; et M. Demers quoique sous l'empire d'une émotion bien légitime sut trouver de belles paroles pour remercier M. Perreault et les employés de la maison du riche cadeau qu'ils lui présentaient et de la marque d'estime et d'amitié dont ils l'honoraient.

M. Demers entre chez MM. Robertson, Stephen et Cie.

M. Amable Prévost un des plus riches et des plus anciens marchands de Montréal est mort, la semaine dernière après une maladie de quelques heures.

CERCLE CATHOLIQUE.

Section du commerce.—Séance du 8 courant.—Présidence de M. J. T. HAZEN.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Le sujet de discussion suivant: "Le chemin de fer de colonisation du Nord serait-il utile au commerce de Montréal," étant à l'ordre du jour, M. F. L. Sarrasin fait ressortir les avantages et les richesses que produisent les chemins de fer. M. J. A. Duchesneau, dans un éloquent discours, démontre tous les profits et la nécessité pour Montréal de ce grand projet; il est suivi par MM. J. A. Daoust, J. L. Archambault, G. Boivin et J. T. Hazen, qui tous se prononcent en faveur du chemin.

Le sujet de discussion pour la séance de jeudi prochain, 15 courant, sera: "Le creusement du canal du lac St. Pierre serait-il avantageux au commerce de la Puissance." Se sont inscrits MM. J. A. Daoust, J. L. Archambault et plusieurs autres.

TERRIBLE CATASTROPHE.

Encore un affreux malheur à enregistrer, funeste résultat de l'usage imprudent de l'huile de pétrole.

Hier matin, à sept heures, la cloche d'alarme se faisait entendre, un incendie venait de se déclarer dans une vieille maison en bois à deux étages, portant le no. 16, rue Bisson, à peu de distance de la rue de la Montagne.

Les pompiers de la station du Carré Chaboillez et ceux de la Pointe St. Charles, arrivèrent promptement sur le théâtre du sinistre, et commencèrent l'organisation des secours, mais les flammes avaient eu le temps de faire de rapides progrès et se communiquaient déjà aux maisons voisines.

Voyant les ravages de la conflagration, le chef Bertram fit de nouveau sonner le tocsin et en un instant toute la brigade se trouvait réunie. Ce secours ne fut pas inutile, le sinistre fut circonscrit dans ses bornes primitives et à 8 heures l'incendie était complètement maîtrisé.

Voici quelles sont les causes et les conséquences de ce désastre:

Le propriétaire de la maison incendiée est M. Bayard; il avait à son service un jeune homme du nom de St. Jean qui, au lever du jour, avait la consigne d'allumer les poêles, de scier et fendre du bois.

Hier matin, St. Jean se leva à l'heure accoutumée: il commença à allumer le poêle de la cuisine, mais comme le bois, un peu humide, ne s'enflammait que difficilement, il prit une cruche remplie de pétrole et eut l'imprudence d'en jeter dans le feu.

Tout à coup, une formidable explosion se fit entendre; les gens de la maison, réveillés en sursaut par la détonation, se précipitèrent effarés dans la rue, sans prendre le temps de se vêtir, et poussant des cris déchirants. En un instant le voisinage était sur pied; les flammes qui entouraient déjà la maison leur avaient expliqué la cause du tumulte.

Quand les pompiers pénétrèrent dans la cuisine, ils découvrirent le cadavre de St. Jean, qui était étendu à peu de distance du poêle. Ses vêtements étaient complètement brûlés et son corps n'avait plus forme humaine.

Le cadavre a été transporté dans un hangar et de là au domicile du père du défunt, rue William, près de la rue des Seigneurs, où a été tenue hier, à deux heures de l'après-midi, l'enquête du coroner.

Après l'audition de différents témoins, le jury rendit un verdict de "mort par suffocation."

La maison incendiée appartient à M. Bourdon, boucher du marché Ste. Anne, qui demeure rue de la Montagne. Les maisons voisines ont été considérablement endommagées par l'eau et par les flammes.

M. Bayard a déployé beaucoup d'énergie et de sang froid dans cette triste circonstance. Il a sauvé à travers les flammes une jeune fille, sa belle-sœur, dont les vêtements étaient déjà en feu. Il a eu lui-même la figure assez sérieusement brûlée. Il a tout perdu, ménage, linge et vêtements et rien n'était assuré.—*Minerve* du 7.

SPORT.—Nous voyons par les journaux de Québec que M. Antoine Gustave Lord, notre patineur par excellence, rehaussait dernièrement par ses tours de force, l'éclat d'une grande soirée au *Globe Rink* de Québec. Voici la traduction de ce que dit à ce sujet le *Quebec Daily Mercury*.

"M. A. Gustave Lord, courtier de Montréal, qui est, sans contredit, le plus élégant patineur que nous ayons jamais vu, et qui avait bien voulu se rendre au *Rink*, nous fit passer en revue, au delà de trente des plus difficiles exercices de son répertoire. La grâce et l'incroyable habileté de ses évolutions, créèrent un véritable enthousiasme parmi l'immense foule des assistants peu habitués à un pareil spectacle."

On lit dans le *Pionnier de Sherbrooke*.

A PROPOS DE FINANCES.—On dit que les nouveaux Billets de la Puissance seront ornés du portrait d'une "belle" bien connue à Ottawa. C'est un habile coup de la part de Sir Francis Hincks, car par ce moyen il n'y a pas de doute que les nouveaux Billets auront une circulation immense. Tout le monde voudra avoir ce portrait.

LE CHEMIN DE FER DU NORD.

Le Conseil-de-Ville de Québec a rendu l'espérance et la joie à tous ceux qui s'intéressaient à ce chemin de fer.

Voici les résolutions telles qu'amendées, adoptées sur la proposition du conseiller Peachy, secondé par le conseiller Valin:

40. La Corporation émettra son capital suivant le progrès de l'entreprise, au pro rata du coût total du chemin entre Québec et Montréal sur les certificats de l'ingénieur qu'elle aura elle-même nommé.

70. Les bons qui seront émis par la compagnie, avec la garantie, du chemin et des terres, ne le seront pas pour moins de vingt ans.

130. Les principaux ateliers de la compagnie seront placés en dedans des limites de la municipalité de la cité de Québec.

On dit que M. Laurier se présentera, aux prochaines élections, pour la Chambre fédérale. Mettant de côté la question de parti, nous serions heureux de voir dans cette Chambre un homme de talent comme M. Laurier, capable de prendre part aux discussions importantes qui s'y font en anglais. La représentation bas-canadienne, telle qu'elle est, n'est pas l'idéal.

PÊCHE AUX HUITRES A SHÉDIAC.

Shédiac est une jolie petite ville située à l'est du golfe, sur la côte du Nouveau Brunswick. C'est le terminus du chemin de fer Européen et Américain, et un port de mer important. La campagne environnante est très-fertile mais mal cultivée; la population est presque toute acadienne. Les huitres de Shédiac sont bien connues; à Québec et à Montréal on s'en régale. Les pêcheries ont quatre milles de long et un mille et demi de large, elle comprend presque toute la baie.

La pêche à l'éperlan y est aussi considérable. Nos gravures expliquent suffisamment comment se fait la pêche en hiver au moyen de râteaux et de rets. Le progrès n'a pas encore donné à ces bons et braves acadiens des instruments plus utiles et plus parfaits. Aussi ne pouvant pêcher que dans une certaine quantité d'eau et dans certaines circonstances, ces pêcheries ne donnent pas ce qu'elles pourraient donner.

LE TROUBADOUR.

Qui ne connaît l'histoire des troubadours, de leurs aventures et de leurs succès. C'étaient quelquefois, on le sait, de nobles personnages qui allaient ainsi de villes en villes chanter sous la fenêtre des châteaux des chants de gloire ou d'amour. Nous devons ce beau dessin à un artiste de London, Ontario, Mons. Kroupa. Il a bien su rendre sa pensée et représenter ce type admirable du troubadour qui remplit en quelque sorte l'histoire du moyen-âge.

SŒURS DE LA MISÉRICORDE.

Cette gravure parle assez d'elle-même. On connaît les œuvres de ces saintes femmes, la providence des mères et des enfants abandonnés du monde.

VICTORIA.

Capitale de la Colombie qui est maintenant une province de la Confédération. Détails au prochain numéro.

M. Elzéar Rousseau, de St. Alexandre, a été victime d'un incendie, le 27 janvier dernier. Il a tout perdu, maison, ménage, boutique, moulins à battre, outils, etc. Le feu a pris dans une espèce de remise où il y avait de la cendre.

AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION.—La question de l'amélioration de la navigation entre Québec et Montréal et de celle du havre de cette ville, continue de préoccuper l'attention publique.

Il y a eu de nombreuses allées et venues entre Montréal et Ottawa. Sir Hugh Allan et les commissaires du havre ont eu des entrevues avec les ministres. Le résultat de ces démarches serait la résolution du gouvernement d'entreprendre lui-même de creuser le lac St. Pierre. Le coût de cette amélioration est évalué à \$2,000,000. Le plan suivant d'opérations aurait été adopté: Le gouvernement fournirait \$1,000,000; les revenus du havre seraient hypothéqués au montant de \$500,000, et la ville de Montréal serait appelée à souscrire les autres \$500,000.

Nous avons oublié de dire dans notre dernier numéro que Tranchemontagne accusé de meurtre de M. Macaulay a été condamné pour assaut à deux mois de prison. La défense conduite par M. M. Chapeau et Bouleau a été très habile. Les faits prouvés justifiaient ce verdict, surtout lorsqu'on tient compte de la preuve qu'on a faite en faveur du caractère de Tranchemontagne, de l'état où se trouvait M. Macaulay, le jour qu'il est mort et du mal qu'il s'était fait en tombant, la veille.

LE MEURTRE DE LA CROCHE.—Après un examen préliminaire, le sursis Boucher accusé de meurtre de son jeune beau-frère, Delphis Plamondon, a été mis en liberté. On se rappelle les faits. Boucher était parti pour la chasse avec son beau-frère et il était revenu seul; le petit garçon était revenu quelques heures après et il était mort du froid qu'il avait éprouvé. On accusait Boucher d'être la cause de la mort du jeune Plamondon.

Les témoignages publiés par le *Constitutionnel* ne prouvent pas que Boucher est coupable, mais ils n'expliquent pas non plus comment il se fait que le petit garçon soit revenu seul à moitié gelé.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

DÉCÈS.

A Québec, le 10 courant, Narcisse Henri Charles George Faucher de Saint Maurice, né à la Canardière, le 8 Juillet 1863. Le défunt était frère de notre collaborateur M. Faucher de Saint-Maurice.

MARIAGES.

A St. Benoit, le 7 du courant, par le Rév. M. Tassé, curé du lieu, assisté des Révds. S. Tassé et C. Aubry, tous trois oncles du marié, Chs. Odilon Dacier, Ec., Pharmacien, de St. Jean d'Iberville, a épousé Marie Emélie Perpétue Girouard, fille unique de feu l'Hon. Jean Girouard, N. P. Son honneur le Juge Berthelot servit de père à la mariée, sa nièce.

A Cacouna, le 6 février, par le Rév. M. Cloutier, curé du lieu, assisté du Rév. M. W. Dunn, de St. Anne de la Pocatière, Edouard Chapeau, Ec., marchand, de St. Paschal, à demoiselle Marie Geraldine Saint-Laurent, de Cacouna.

A Lowell, Mass., E.-U., le 5 février, par le Rév. Père Garin, O. M. J. C. C. Langelier, de Concord, N.H., à Mlle. Marie-Louise Chagnon, de Putnam, Conn.